



CHARTRE POUR LA QUALITÉ DE LA VIE NOCTURNE

La vie nocturne fait partie de l'animation urbaine. Si Périgueux attire par son dynamisme, la Ville doit concilier temps festifs et tranquillité des habitants. Une charte préconisant des règles de bonne conduite et de gestion de la vie nocturne, liant la collectivité et les propriétaires d'établissements fonctionnant la nuit, avait été mise en place. **Une nouvelle Charte a été contractualisée jeudi 9 avril 2015.**

La rédaction de ce document est le fruit de rencontres et d'échanges réguliers menés depuis un an avec les acteurs périgourdins. M. Jean-François Mailhes, Procureur de la République, Christophe Bay, Préfet de la Dordogne, et M. Bousquet, Président de l'union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie se sont associés à cette démarche. M. Bruno Petit, Président du groupement des taxis de Périgueux s'est également investi car il souhaite développer une offre spécifique pour les signataires.

Si la charte concerne surtout les établissements de nuit, discothèques, bars, elle est aussi étendue aux restaurateurs qui se sentent concernés. Les signataires ont reçu un macaron qui sera apposé de façon visible à l'entrée de leur établissement. Les associations d'étudiants s'engagent également à la promouvoir lors de leurs soirées. Tous bénéficient désormais d'une facilité de dialogue avec les services municipaux et les forces de l'ordre. Ils peuvent ainsi chercher des solutions à leurs problèmes avant que les situations ne deviennent conflictuelles.

La charte se superpose aux réglementations existantes, en développant des consignes à suivre pour une meilleure prévention des risques divers et des troubles à la tranquillité publique. Elle s'appuie sur la concertation entre les professionnels de la nuit, les administrations, les étudiants et les riverains. Des actions avec la Mission Sécurité routière sont également prévues dès le mois de juin pour sensibiliser la population.

Grâce à ce travail partenarial fructueux, l'offre festive de Périgueux tend à devenir de plus en plus attractive tout en respectant la législation en vigueur.

LA CHARTRE POUR LA QUALITÉ DE LA VIE NOCTURNE EN QUELQUES MOTS

Télécharger [la charte au format PDF \(https://perigueux.fr/fileadmin/user_upload/03-PERIGUEUX-AU_QUOTIDIEN/03-07-vivre-ensemble/tranquillite-publique-vivre-ensemble/PDF/redaction-Charte-A3-2015-web.pdf\)](https://perigueux.fr/fileadmin/user_upload/03-PERIGUEUX-AU_QUOTIDIEN/03-07-vivre-ensemble/tranquillite-publique-vivre-ensemble/PDF/redaction-Charte-A3-2015-web.pdf)

L'adhésion à la charte relève d'une démarche volontaire et d'un engagement assumé par chaque signataire.

Chaque signataire s'engage à participer à la prévention des conduites à risques (alcool, drogues, audition...), au respect de la tranquillité publique et du domaine public.

La Ville de Périgueux s'engage à favoriser la médiation et la prévention, à aider les signataires dans leurs obligations en trouvant, le cas échéant, des soutiens matériels, financiers.

RENSEIGNEMENT ET INFORMATION

Médiatrice de la Ville, chargée du suivi de la charte pour la qualité de la vie nocturne
Fanny Vierge 05 53 02 82 36



<https://perigueux.fr/typo3temp/pics/2ae0213d20.jpg>

TOUTES LES CARTES DE LA VILLE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML](http://perigueux.fr/262-toutes-les-cartes-de-la-ville.html))

DÉMARCHES EN LIGNE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/MA-MAIRIE-](http://perigueux.fr/ma-mairie)

PÉRIGUEUX
capitale du
PÉRIGORD

23 rue du Président-Wilson
BP 20130
24005 Périgueux cedex (France)
Tél. : +33 (0)5 53 02 82 00
Fax : 05 53 07 09 52

Accueil du public - Hôtel de ville

> du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h en continu

[intranet](#) | [messagerie](#) (accès réservés)